



## Ville de BOLLÈNE

# RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population sur la commune de Bollène se déroulera de début janvier à fin février-début mars 2023 (pendant environ 8 semaines)

A cet effet, la commune de Bollène recrute **3 agents recenseurs (H/F)**

### Missions du poste :

Placé sous l'autorité du coordonnateur communal et conformément aux instructions de l'INSEE, vous êtes chargé de:

- Participer aux formations et à une visite de reconnaissance sur le terrain
- Distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants
- Vérifier et comptabiliser les questionnaires recueillis

### Profil et compétences attendues :

- Disposer de bonnes capacités relationnelles
- Être disponible, dynamique, tenace et motivé
- Être capable d'organiser son planning professionnel en autonomie
- Avoir des qualités d'ordre et de méthode
- Faire preuve de neutralité et de discrétion
- Démontrer un comportement exemplaire

### Conditions d'exercice :

- Disposer d'une bonne condition physique (marche, déplacements extérieurs en saison hivernale, ...)
- Disposer d'un moyen de locomotion et d'un téléphone portable
- Au niveau des horaires: l'agent recenseur organise lui-même son temps et gère ses horaires en fonction des adresses à recenser
- Une formation obligatoire des agents recenseurs est dispensée au préalable, à raison de 2 demi-journées
- La rémunération brute est calculée sur la base de l'indice majoré du 1<sup>er</sup> échelon de la grille indiciaire des Adjointes Techniques territoriales (soit 1707,21 € brut).

Adressez **avant le 30 novembre 2022**  
votre lettre de candidature + un C.V détaillé :

Monsieur Le Maire  
Hôtel de ville  
B.P. 207 - 84505 BOLLENE CEDEX  
adresse internet : [rh@ville-bollene.fr](mailto:rh@ville-bollene.fr)

Pour toutes précisions supplémentaires, vous pouvez contacter le service ÉTAT CIVIL :

04-90-51-00 poste 5204 ou par mail : [service.population@ville-bollene.fr](mailto:service.population@ville-bollene.fr)